



Le 7 décembre 2020

Chers concitoyens et concitoyennes,

Plusieurs d'entre vous se questionnent sur les décisions prises par le Conseil Municipal en lien avec la construction d'une clinique médicale sur notre territoire. Ces questions sont légitimes et c'est pourquoi nous tenterons d'y répondre dans cette communication. Sachez d'abord qu'en tout temps le Conseil a eu en tête de prendre les meilleures décisions pour l'ensemble des citoyens de notre Municipalité.

Depuis plus de 5 ans, la Municipalité travaille d'arrache-pied afin de trouver un moyen pour trouver un médecin afin de remplacer le départ à la retraite du Dr Roy. Pour la plupart des nouveaux médecins, la pratique traditionnelle (le travail seul dans leur clinique) est moins intéressante et beaucoup plus rare. Les médecins veulent aujourd'hui travailler en collégialité avec des ressources modernes et adaptées à leur pratique diversifiée. Les nouvelles cliniques qui ont vu le jour dans la région (St-Anselme, St-Henri, St-Charles) sont plus grandes, plus adaptées à la réalité d'aujourd'hui et permettent d'héberger d'autres services de santé, que ce soit pour des prélèvements, de la vaccination, des suivis par des infirmières, la présence de d'autres professionnels (physiothérapeute, travailleur social, etc.).

Notre Municipalité a l'avantage d'être située sur la route 281 qui dessert la portion est de la MRC de Bellechasse, où peu de services de santé sont disponibles actuellement. C'est cette position avantageuse qui a intéressé le groupe Medway à construire une clinique médicale à St-Raphaël. Cet investissement totalement privé de plusieurs centaines de milliers de dollars est des plus intéressants à long terme au niveau des revenus de taxes pour notre Municipalité.

Concernant l'emplacement de la future clinique, différentes options ont été présentées au promoteur, dont le terrain du « Flamand », celui de l'actuel garage municipal, le presbytère, etc. Le terrain retenu par le promoteur était, et reste encore aujourd'hui, celui de l'édifice communautaire. Ce terrain est effectivement bien situé sur la 281. Le promoteur s'engage à l'acheter au coût fixé par un évaluateur et à démolir le bâtiment existant à ses frais. De plus, ce bâtiment appartenant à la Municipalité est peu utilisé et ses utilisateurs peuvent être relocalisés dans d'autres bâtiments nous appartenant.

Sommaires toutes, c'était une bonne affaire. Toutefois, suite à la caractérisation du terrain, nous nous sommes aperçus qu'il était rempli de carcasses automobiles sur près de 5 mètres d'épaisseurs à certains endroits! Nous ne reviendrons pas sur ces mauvaises pratiques d'une époque heureusement révolue. Les membres du Conseil ne pouvaient pas se douter de l'ampleur de la contamination et l'ancien vendeur ne s'en est probablement pas vanté. Les lois provinciales actuelles font en sorte que le terrain doit être décontaminé pour recevoir une nouvelle construction, surtout une clinique médicale. Les coûts de décontamination ont donc été évalués. Par ailleurs, le Conseil, pour éviter toutes surprises, a exigé que

les coûts soient estimés au plus élevés des scénarios. 716 316\$, voilà les coûts de la négligence d'une autre époque.

C'est effectivement énorme comme somme. Heureusement, certains programmes de subvention peuvent nous permettre de diminuer les coûts supportés par les citoyens. Nous avons communiqué avec les responsables fédéral et provincial. Nous avons été retenus pour le programme Climat-Sol du gouvernement du Québec (246 000\$), cela couvre 31% des coûts. De plus, nous avons de très bonnes chances d'obtenir des sommes supplémentaires provenant du Fond municipal vert du gouvernement du Canada. Le montant couvert par cette nouvelle subvention pourrait représenter 15 % des coûts du projet admissible. Au total, le coût additionné de ces deux subventions pourrait représenter 46% du montant de 716 316\$. Ajoutons à cela la vente du terrain à 88 000\$ au promoteur, c'est une facture bien moins élevée que devra supporter la Municipalité et les citoyens de St-Raphaël. Ces subventions sont d'ailleurs nécessaires, car la Municipalité n'assumera jamais la totalité de cette facture incroyablement élevée. Compte tenu des délais administratifs de ces programmes nous nous sommes engagés dans la réalisation d'un règlement d'emprunt de 716 316\$. Cependant, si nous ne recevons pas de subventions, nous devons renoncer au projet dans sa forme actuelle.

La décontamination de ce terrain est la meilleure option pour nous, car en le décontaminant et en ayant une clinique construite dessus, ce terrain rapportera à long terme des revenus de taxes substantiels. En ne le décontaminant pas, nous perdrons un investissement majeur et nous resterons pris avec un terrain dont personne ne voudra, car sa valeur est maintenant de -716 316\$. Il ne faut pas oublier que c'est un terrain qui devra quand même être décontaminé un jour puisqu'il est situé en amont de notre prise d'eau potable...

Ce n'est pas le scénario idéal que nous avons imaginé au départ, nous l'assumons pleinement. Il n'en demeure pas moins que la construction de la clinique nous permettra de continuer notre développement en ayant des services de santé, une pharmacie plus spacieuse et accessible, en positionnant St-Raphaël comme Municipalité centrale sur l'axe de la 281. C'est bon pour nos citoyens et c'est bon pour notre développement.

Dans le contexte actuel, il est malheureusement impossible de tenir une séance d'information publique sur ce projet. Nous sommes en train d'évaluer d'autres options qui pourraient permettre une discussion à ce sujet. D'ici là, n'hésitez pas à communiquer avec vos élus qui pourront répondre à vos interrogations.

Le Conseil Municipal

Gilles Breton
Guylaine Larochelle
Jérôme Carrier
Mélanie Asselin

Tonia Despont
Louise Aubé
Marie-Josée Roy